



Observatoire de la laïcité : l'annonce de François Hollande



Mehdi Ouraoui, secrétaire national du PS à la laïcité

À l'occasion de l'anniversaire de la loi de 1905, le Président de la République a annoncé la mise en place en 2013 de l'Observatoire national de la laïcité, chargé notamment de faire des propositions sur les enseignements de morale laïque. Le Parti socialiste « se réjouit de cet acte concret pour faire progresser la laïcité dans notre pays, à l'heure où la crise nourrit les tentations individualistes et communautaristes, et alors que les discours extrémistes menacent de diviser les Français, a réagi le nouveau secrétaire national à la laïcité, Mehdi Ouraoui. Pour les socialistes la laïcité peut, plus que jamais, être un formidable bonheur collectif et nous refusons que cette valeur fondamentale soit falsifiée ou dévoyée par l'extrémisme et l'intolérance. Le PS apportera son entier soutien et sa contribution à toutes les initiatives qui renforceront la laïcité et la fraternité dans notre pays », conclut Mehdi Ouraoui.

propositions sur les enseignements de morale laïque. Le Parti socialiste « se réjouit de cet acte concret pour faire progresser la laïcité dans notre pays, à l'heure où la crise nourrit les tentations individualistes et communautaristes, et alors que les discours extrémistes menacent de diviser les Français, a réagi le nouveau secrétaire national à la laïcité, Mehdi Ouraoui. Pour les socialistes la laïcité peut, plus que jamais, être un formidable bonheur collectif et nous refusons que cette valeur fondamentale soit falsifiée ou dévoyée par l'extrémisme et l'intolérance. Le PS apportera son entier soutien et sa contribution à toutes les initiatives qui renforceront la laïcité et la fraternité dans notre pays », conclut Mehdi Ouraoui.

La laïcité, notre devenir

Soyons républicains en redonnant à la laïcité la place fondamentale qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Pour le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, la laïcité sera plus qu'un bruit de fond ou qu'une question rituelle. Les acquis de la III^e République sur l'école ainsi que la loi de 1905 ont été gravement remis en question sous la présidence Sarkozy : la laïcité de l'État à travers le discours de Latran, l'école publique à travers la loi Carle.

Depuis l'élection de François Hollande, des initiatives positives ont d'ores et déjà été prises. La dernière en date est l'annonce de la mise en place en 2013 de l'Observatoire national de la laïcité qui suit les profondes réformes annoncées par Vincent Peillon : l'introduction, à la rentrée 2014, de la "morale laïque" à l'école et la création des écoles supérieures de professorat et de l'éducation, héritières du riche passé des Écoles normales.

Des chantiers restent en attente : la constitutionnalisation de la loi de 1905 en évitant l'exception du concordat ; le droit de mourir dans la dignité qui ne recueille pas l'accord de la hiérarchie catholique mais est majoritaire dans l'opinion.

Pour les élus municipaux, la laïcité est présente dans le quotidien. La loi de 1905 est claire : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».



Par conséquent, les élus doivent résister aux pressions diverses qui s'exercent pour éviter les accommodements avec la loi en matière de lieux de culte. L'hypocrisie a dominé ces dernières années, tant en ce qui concerne les subventions aux constructions de mosquées ou de cathédrales. La meilleure façon de traduire l'hommage rendu par François Hollande

lors de son élection envers Jules Ferry est de revenir sur la loi Carle, de restaurer la primauté de l'école de la République et de dispenser les municipalités d'une contrainte aberrante de financement des écoles privées.

Enfin, un point n'est pas souvent évoqué au rang des grandes réformes mais il est pourtant important : notre République demande à ceux qui la représentent, élus ou fonctionnaires de ne pas manifester leurs convictions religieuses à l'occasion de manifestations publiques. Qu'un Préfet, en costume de ville, assiste à une cérémonie religieuse, c'est sa liberté. Qu'un Préfet, en uniforme et porteur des insignes de la République fasse de même, est contraire au principe de neutralité de l'État.

La République laïque est un tout. Pour les grandes questions et pour les détails, elle est notre passé mais est aussi notre devenir.

Christian Bataille,
député du Nord

Sommaire

► Laïcité

- A Evreux, la laïcité au quotidien
- Patrick Kessel : la laïcité, outil pour rassembler
- Mission laïcité du Haut Conseil à l'intégration : entretien avec Alain Seksig
- Les 3^{es} Rencontres du groupe socialiste à l'Assemblée nationale

► Territoires

- Politique de la ville : mobilisation des élus urbains

► Actu

- Le lancement de la campagne du PS en faveur du mariage pour tous

► L'élue de la semaine

- Carole Delga

Evreux : la laïcité au quotidien

Evreux est une ville moyenne, préfecture de l'Eure, qui a basculé à gauche en 2008. Son maire, Michel Champredon (PRG), également président de la Communauté d'agglomération, explique la réalité d'une municipalité confrontée presque au quotidien à des problématiques liées à la laïcité



Michel Champredon, maire et président de la Communauté d'agglomération d'Evreux

Depuis son élection comme maire d'Evreux, Michel Champredon a eu à gérer un dossier conséquent : celui de la mosquée. Estimant légitime que les fidèles puissent prier dans des conditions d'espace et de sécurité convenables, l'élu s'était engagé avant les élections à mettre un terrain à disposition et à être "partenaire". Pas question, bien sûr, d'allouer un sou pour la construction et le fonctionnement. Ce partenariat était voulu par la ville du fait de quelques rivalités entre diverses sensibilités. La municipalité a donc invité les associations musulmanes - 14 à Evreux - à se fédérer pour élaborer une Charte. Selon ses termes, la ville réservait un terrain destiné à être loué à l'association constituée, l'Union culturelle des musulmans d'Evreux. Elle assurait la garantie d'emprunt auprès de la banque et proposait son aide pour l'élaboration du projet réglementaire et urbanistique. De son côté, l'UCME s'engageait à ne pas recourir à des financements de l'étranger et à envisager un projet qui s'intègre dans l'environnement urbanistique, sans minaret. L'accord prévoyait aussi que toutes les sensibilités et nationalités seraient représentées au sein du conseil de gestion, et notamment des femmes. Mais l'une des associations membres, l'AME, liée à l'UOIF, a quitté l'UCME pour déposer un autre projet de son côté, pensant s'engager dans un bras de fer qui finalement n'a pas été suivi d'effet.

Rompre avec la facilité

Mais la mosquée n'est pas le seul dossier qu'a eu à gérer Michel Champredon. Au tout début de son mandat, il avait été sollicité par un groupe de femmes qui souhaitaient obtenir un créneau réservé à la piscine. À cette question, le maire a très clairement répondu que le mode de fonctionnement des services publics ne pouvait valider la séparation des usagers selon des critères de sexe voire de religion ou d'ethnie. Quant à la cantine scolaire, Michel Champredon

a voulu rompre avec la "facilité" de l'ancienne municipalité, qui ne servait plus du tout de porc. Car, estime-t-il, ce n'est pas parce que certains enfants ne mangent pas de porc que le porc doit être interdit à tous. Simplement, maintenant, lorsque du porc est servi au menu, il y a une viande alternative. Si le maire refuse tout « *mode de fonctionnement communautaire* » et notamment le hallal au sein des cantines scolaires, il prône en revanche une animation pédagogique autour de la découverte de repas différents, qu'il s'agisse du menu végétarien, des plats asiatiques, du bio ou de cuisine des pays arabes ou africains. « *J'essaie d'avoir une position équilibrée* », explique l'élu, qui s'est récemment rendu à la messe de façon inhabituelle à l'occasion du 1600^e anniversaire du premier évêque dans sa ville. La Cathédrale étant une propriété publique, c'est aussi lui qui remet la clef de l'édifice au curé, symboliquement. « *Comme vous le voyez, poursuit-il, la question religieuse occupe une place importante dans mon agenda. Mais je vis ces sujets d'une manière très détachée. Je suis laïque et je tiens le même discours à tout le monde. Mais parfois, les pressions sont fortes, il m'est arrivé d'avoir des manifestations devant la mairie, la presse locale qui titre pendant une semaine sur les problèmes relatifs à la mosquée. Mais je pense que mon combat est juste, et je refuse de me poser la question de savoir si j'y gagne ou si j'y perds électoralement* ». Michel Champredon se montre en revanche perplexe pour l'avenir : « *Face à la désidéologisation, qui touche aussi inévitablement le personnel politique, sans doute aurons nous à l'avenir des élus qui seront moins bien armés pour résister aux pressions, d'autant qu'on sent tous que la question religieuse prend une part croissante dans les relations sociales* ». Le maire d'Evreux justifie son approche : « *Je préfère participer plutôt que subir, c'est la raison pour laquelle je prends à bras-le-corps tous ces sujets. Mais avec toujours comme principe que nous sommes dans une République laïque* ».

Philippe Foussier

Laïcité : répondre à des situations concrètes

Chargé de la mission Laïcité au Haut Conseil à l'intégration, Alain Seksig évoque les dimensions locales des problématiques liées à la laïcité et préconise la formation des fonctionnaires territoriaux sur ces questions

Communes de France. Le HCI s'est doté d'une mission Laïcité. Quelle est précisément sa mission ?

ALAIN SEKSIG



A l'origine, la Commission Stasi avait suggéré la création d'un Observatoire national de la laïcité, il y a près de 10 ans. Le décret fut signé en avril 2007 par Jacques Chirac, qui terminait son

mandat présidentiel, et son successeur ne l'a jamais mis en place. Il a souhaité confier cette mission à un organisme déjà existant, le HCI. Mais le HCI lui-même a exprimé le souhait que cet Observatoire soit installé, en 2010 à nouveau. Ce sera bientôt chose faite ainsi que le président de la République vient heureusement de l'annoncer à l'occasion de l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905. Cette mission laïcité, qui s'est entourée de personnalités d'horizons divers, comme les essayistes et philosophes Ghaleb Bencheikh, Abdennour Bidar, Catherine Kintzler ou Elisabeth Badinter, s'est vue confier plusieurs axes de travail : l'information, ce qui a produit notamment la Charte de la laïcité, la formation, la valorisation d'actions et l'approfondissement de la réflexion. La Mission laïcité du HCI a produit des travaux sur la neutralité religieuse dans l'entreprise, ou encore sur l'expression religieuse dans la rue, dont le précédent gouvernement n'avait d'ailleurs hélas pas tenu compte. Elle poursuit une réflexion engagée depuis plusieurs mois sur la laïcité dans l'enseignement supérieur.

Vos travaux et réflexions s'adressent souvent aux fonctionnaires territoriaux. Sur quelles problématiques ?

Ayant moi-même travaillé dans des conseils généraux – en Indre-et-Loire et en Seine-St-Denis – sur des dossiers éducation, culture et sports, j'ai pu me rendre compte que la problématique de la laïcité se posait au quotidien pour beaucoup d'agents territoriaux. Dès ma prise de fonction, j'ai contacté

le CNFPT pour qu'un groupe de travail se penche sur ces questions. Rien n'existait dans ce domaine en termes de formation des fonctionnaires. Mais depuis peu, au concours externe d'attaché territorial, il y a une épreuve sur la laïcité. Il reste à entreprendre des efforts dans ce domaine et notamment à former les formateurs pour éviter que les critères des concours ne varient pas trop d'un centre de gestion à l'autre.

De plus en plus, les élus locaux sont confrontés à des demandes de nature religieuse et se trouvent parfois démunis pour y faire face. Quelles réponses pourrait-on leur apporter ?

En effet, parfois les élus sont démunis, parfois aussi on apporte des réponses inadaptées à certaines demandes. La question des cantines scolaires est à cet égard très éclairante : face à des demandes pressantes de repas correspondant à des préceptes religieux, les communes ne sont tenues que de fournir des repas équilibrés. Cela étant, s'il est légitime de *prendre en compte* des interdits religieux, on ne doit en aucun cas les *prendre en charge*. Ainsi, on fait en sorte qu'un choix soit proposé. Prendre en compte, ce n'est pas prendre en charge.

Plus généralement, le groupe de travail de la mission laïcité du HCI est disponible pour animer des temps de réflexion avec les élus et leurs cadres territoriaux sur des situations concrètes qu'ils rencontrent. Avec Abdennour Bidar, nous avons aussi entrepris un travail sur la pédagogie de la laïcité à l'école, qui a donné lieu à un ouvrage détaillé, argumenté, préfacé par le ministre Vincent Peillon. Et dans le cadre du cycle de conférences que nous ouvrons ce 11 décembre, nous aurons par exemple un volet sur la petite enfance et les activités de loisirs encadrées le 22 janvier ou encore sur la laïcité à l'hôpital public le 12 février. Les élus et les fonctionnaires territoriaux y sont les bienvenus !

Propos recueillis par Philippe Foussier



Dans les actes de ce séminaire organisé en décembre 2011 sont abordés plusieurs volets dont les cantines scolaires, l'hôpital ou encore la Charte de la laïcité dans les services publics. Documentation française, 160 p., 15 €

La laïcité, outil essentiel pour rassembler

Dans un récent essai, Patrick Kessel, président du Comité Laïcité République, dénonce le hold-up de Marine Le Pen sur la laïcité et appelle à un sursaut laïque dont François Hollande a donné le signal pendant sa campagne présidentielle

Communes de France. Votre livre s'intitule "Ils ont volé la laïcité". Qui sont ces voleurs ?

PATRICK KESSEL



Il y a un an, Marine Le Pen lance une véritable OPA sur la laïcité, une sidérante opération de détournement et de manipulation. L'extrême-droite, à la longue histoire antiré-

publicaine, antilaïque et catholique, tendance intégriste, entend en réalité habiller sa politique de stigmatisation des atours de la République. Ce que défend Mlle Le Pen, ce n'est pas l'universalisme des Lumières sur lesquelles repose la Laïcité, ce n'est pas la liberté de conscience et l'égalité des droits, pas davantage la séparation des églises et de l'État, mais une espèce de catho-laïcité qui en est l'opposé. L'extrême-droite dans les années 1930 avait su récupérer le joli mot de "socialisme" pour le détourner en "national-socialisme". Prenons garde qu'elle ne fasse le même type d'opération avec la laïcité.

Mais ce véritable hold-up sur un des plus beaux bijoux de la République, la Laïcité, n'aurait pas été rendu possible sans une longue suite de défaites culturelles et de reculs politiques ces dernières années.

Quel bilan dressez-vous du bilan du quinquennat Sarkozy ?

La droite depuis la Libération, de loi Debré en loi Guermeur, de révision des lois Falloux en loi Carle, une politique des petits pas a donné satisfaction à l'Église en matière de financement public des écoles privées. Un relatif équilibre avait été trouvé sous Chirac, qui fit voter l'interdiction du port ostentatoire des signes religieux à l'école et celle de la burqa dans les lieux publics. Sous le mandat de Sarkozy, la laïcité a été attaquée de toutes parts : déclarations de Latran sur l'instituteur qui serait moins bien placé que

le prêtre en matière d'enseignement de la morale, sur les "racines essentiellement chrétiennes de l'Europe", les tentatives de toilettage de la loi de 1905 (en fait pour la vider de sa substance) puis les opérations de contournement de ses principes, l'offensive "laïcité positive" conjointe avec Benoît XVI (qui en est l'opposé), la reconnaissance des diplômes universitaires du Vatican, les reculs sur la révision des lois bioéthique, sur le droit à mourir dans la dignité, sur le mariage homosexuel. Les mesures en faveur du communautarisme ont été démultipliées : tentative de réécriture du préambule de la Constitution - qu'heureusement Simone Veil empêcha d'aboutir - pour essayer d'imposer la discrimination positive, tentative de création d'un collège des «communautés» à l'occasion de la réforme du CESE, mise en place de commissions départementales de la liberté religieuse aboutissant à réinstitutionnaliser les autorités religieuses dans la vie politique de la Cité (circulaire Guéant d'avril 2011). Ce bilan a la forme d'un poème à La Prévert : une liste interminable d'agressions contre la laïcité et de mesures communautaristes menaçantes pour la citoyenneté.

Quels chantiers la gauche devrait-elle mettre en œuvre pour faire progresser la laïcité ?

Une partie de la gauche a pu dans un passé encore récent faire preuve d'une certaine apathie coupable face à la montée des communautarismes et à la fragilisation de la laïcité. François Hollande a marqué le sursaut. Pour la première fois depuis des années, un candidat à la Présidence de la République a dit très clairement son attachement à la loi de 1905 et son intention de faire inscrire ses principes dans la Constitution pour mettre un terme aux régressions. Le moment arrive où il conviendra de passer à une Laïcité en actes et concrétiser cet engagement. De mettre en place, ainsi que le propose le Collectif laïque (rassemblement de 19 associations laïques), un groupe d'études et de concertation, type commission Stasi,



Ed. J. C. Gawsewitch, 220 p., 18,90 €

pour préparer la sortie graduelle et concertée du statut dérogatoire d'Alsace-Moselle et mettre tous les croyants - ce qui n'est pas le cas aujourd'hui des musulmans de ces départements - et les incroyants sur un pied d'égalité. D'abroger les principales dispositions de la loi Carle, qui assure la parité de financements publics entre écoles laïques et confessionnelles. De mettre en place l'Observatoire de la Laïcité, ce que le Président de la République vient de s'engager à faire. De revenir au monopole sur les diplômes universitaires. D'abroger la circulaire Guéant sur les conférences départementales de la liberté religieuse. De reconnaître le droit à mourir dans la dignité, que plébiscite une très large majorité de nos concitoyens. Et prioritairement de refonder l'école républicaine et laïque chargée d'instruire les enfants pour les préparer à devenir des citoyens libres et responsables. Les chantiers ne manquent pas !

Le candidat Hollande a ouvert la voie aux retrouvailles entre toute la gauche et la Laïcité. Au cœur de la déchirure sociale, la laïcité constitue un outil essentiel pour rassembler toutes les femmes et tous les hommes, quelles que soient leurs origines, leur couleur, leurs convictions, dans une fraternité citoyenne. Mais la laïcité constitue également un enjeu déterminant au sud de la Méditerranée où des êtres courageux se battent pour la liberté de conscience et l'égalité des droits, en particulier entre hommes et femmes, principes menacés par les projets de Constitution soutenus par les islamistes. Eux savent, qu'entre le printemps arabe et l'hiver islamiste, il y a la laïcité.

Pour toutes ces raisons, il est urgent de dénoncer ce hold-up de l'extrême-droite sur la laïcité, mais au-delà de promouvoir un véritable sursaut républicain, social et laïque. C'est le sens de mon petit essai qui se veut d'abord un modeste manuel de résistance.

Propos recueillis par Philippe Fossier

Les 3^{es} Rencontres de la laïcité



Jean Glavany, député des Hautes-Pyrénées

Au lendemain de l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des églises et de l'Etat et de l'annonce par le président de la République de la création de l'Observatoire de la Laïcité, se tiennent ce 11 décembre les 3^{es} Rencontres de la laïcité, proposées par Jean Glavany et organisées par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale avec l'intention suivante : « *Nous avons défendu la laïcité contre les agressions de la droite, nous voulons la promouvoir avec la gauche au pouvoir* ».

Vincent Peillon, sur le thème de la morale laïque, Christiane Taubira sur celui du mariage pour tous et Manuel Valls sur la lutte contre tous les intégrismes religieux doivent notamment intervenir avant la conclusion du premier secrétaire du Parti socialiste, Harlem Désir.

La morale laïque, l'Education nationale

La première table ronde a pour thème "la morale laïque, l'Education nationale", animée par les députés Florence Delaunay et Michel Ménard. Vincent Peillon et Jean-Michel Ducomte, président de la Ligue de l'enseignement, interviennent.

Le mariage pour tous est un mariage civil, laïque et républicain

La deuxième table ronde s'intéresse au mariage pour tous en tant que "mariage civil, laïque et républicain" et verra intervenir Christiane Taubira et Irène Théry, sociologue. Le débat est animé par Françoise Dumas et Marcel Rogemont, députés.

La lutte contre tous les intégrismes religieux

Enfin la dernière table ronde qui est animée par les députés Marie-Odile Bouillé et Jean-Louis Touraine, a pour thème "la lutte contre tous les intégrismes religieux", lors de laquelle interviennent Manuel Valls et Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherche au CNRS et vice-présidente du Cercle Condorcet de Lyon.



Les élus urbains mobilisés pour la politique de la ville

Le 5 décembre, les élus urbains ont demandé que le droit commun soit davantage mobilisé dans les quartiers en difficulté et que la péréquation soit rééquilibrée



Se disant « *entièrement mobilisés derrière François Lamy* » dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, les élus urbains, représentés par Michel Destot, député-maire de Grenoble et président de l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), Renaud Gauquelin, maire de Rillieux-la-Pape et président de Ville & Banlieue, et Pierre Cohen, maire de Toulouse, représentant l'Association des communautés urbaines de France (Acuf), se sont exprimés pour faire valoir leur point de vue commun, lors d'une conférence de presse le 5 décembre.

La nouvelle contractualisation qui se dessine leur convient, hors Ile-de-France, qui « *nécessite des moyens et des soutiens particuliers* ». « *Nous sommes convaincus que c'est l'agglomération qui doit contractualiser avec l'État, pour mobiliser avant tout le droit commun* », expose Pierre Cohen. Mais les élus insistent pour que les contrats soient "co-pilotés avec l'ensemble des maires de l'agglomération

et que les départements et les régions y soient associés. Ce "contrat unique", associant l'urbain à l'humain, permettrait de « *renforcer le droit commun* » en mobilisant l'ensemble des moyens sur les quartiers qui en ont le plus besoin : éducation, emploi, sécurité, culture, santé...

Afin de réduire les écarts entre communes, les élus proposent de « *rééquilibrer la péréquation* », en « *croisant la péréquation verticale, la péréquation horizontale et la péréquation à l'intérieur des agglomérations* », soutient Michel Destot. Cette dernière pourrait être renforcée, mais il faudrait tenir compte « *de certaines agglomérations qui jouent déjà la solidarité interne* » pour éviter « *la double peine* ». En revanche, « *dans certaines intercommunalités pauvres, il faudra davantage de péréquation verticale* », précise Renaud Gauquelin. Les élus s'interrogent par ailleurs sur la "sortie" de la politique de la ville : « *Il faudra une sortie progressive des territoires non retenus* ».

Les conclusions de la concertation doivent être présentées lors du Comité interministériel des villes, prévu en février 2013. Elles devraient ensuite aboutir à des mesures législatives. Afin de mobiliser le droit commun, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a adressé le 30 novembre une circulaire à ses ministres « *relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre de la ville et les ministres concernés par la politique de la ville* ».

Colette Hugo



Les objectifs pour les quartiers populaires

« *Le rétablissement de l'égalité républicaine entre les territoires et, par là même, l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants nécessitent une mobilisation forte de toutes les politiques de droit commun* », écrit Jean-Marc Ayrault dans la circulaire adressée à ses ministres, le 30 novembre^(*). Ces conventions, conclues par pôles ministériels, préciseront leurs engagements pour une période triennale, de 2013 à 2015, « *en termes d'objectifs opérationnels, de moyens mobilisés, d'adaptation qualitative de l'action et de méthode* », sur les territoires de la politique de la ville. Les conventions devront « *tenir compte des enjeux transversaux dans les champs de la jeunesse, du droit des femmes et, plus généralement, de la lutte contre toutes les formes de discrimination* ».

^(*) Circulaire relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre de la ville et les ministres concernés par la politique de la ville



Le Parti socialiste appelle tous les citoyens à se mobiliser pour l'égalité en participant massivement à la manifestation pour le droit au mariage, à l'adoption pour tous et à la Procréation médicale assistée (PMA) qui aura lieu le dimanche 16 décembre à Paris.

Par leur vote le 6 mai dernier, les Français ont voulu que la République donne enfin le droit à tous les couples qui s'aiment de se marier et d'adopter.

Nos concitoyens ont voulu que tous les enfants, tous les couples et toutes les familles de notre pays soient enfin respectés et reconnus par la loi. C'est cette volonté des Français et cet engagement de François Hollande qui sont au cœur du projet de loi examiné en janvier prochain par le Parlement.

Les socialistes veulent réaffirmer leur fierté de porter cette réforme de progrès et de rassembler les citoyens autour des valeurs de justice, de fraternité et d'égalité républicaine.

Les Français ne se laisseront pas diviser par des forces conservatrices aveugles aux évolutions de la société dont certains représentants ont trop souvent abîmé la dignité du débat républicain par les caricatures et les invectives.

Le Parti socialiste rappelle sa volonté déterminée de défendre et promouvoir les droits et libertés dans notre pays, et appelle tous les citoyens à venir porter ce message de progrès.

De nombreux militants, responsables et élus du Parti socialiste seront ainsi présents dans le cortège qui partira de la place de la Bastille à 14 heures.

Aménagement numérique du territoire : la mission Lebreton



Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, a confié à Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France, une mission de prospective sur les bouleversements provoqués par les services numériques et leurs conséquences pour l'égalité des territoires. Les usages que rend possible le très haut débit sont de nature à bouleverser l'aménagement du territoire, en le rendant à la fois plus inclusif et plus écologique. Les infrastructures numériques mettent en effet en réseau les territoires et n'organisent donc plus des relations entre un centre et une périphérie. Ces infrastructures sont une chance pour tous les territoires, en particulier pour les territoires enclavés urbains ou ruraux.

De très nombreux usages, comme le télétravail, l'université numérique, les réseaux intelligents de gestion des consommations d'eau et d'énergie, les nouvelles mobilités, mais également de nouvelles formes de citoyenneté augurent d'un développement plus durable et plus équilibré des territoires. Il importe alors de considérer le droit à la connexion comme un droit social parmi d'autres, qui rend les autres possibles, le droit à l'éducation, à la culture, le droit à des services chaque jour plus variés.

À la suite de la mission interministérielle sur le très haut débit lancée récemment, Cécile Duflot a donc confié à Claudy Lebreton une mission qui devra déboucher sur des recommandations visant une diffusion rapide, efficace, juste et universelle de ces usages du numérique. Le rapport final sera remis à la ministre à la fin avril 2013. La remise d'un rapport d'étape est prévue en février.

Présence médicale : propositions du Sénat début 2013

Alors que la question de la démographie médicale est de plus en plus prégnante et médiatisée, le groupe de travail sénatorial sur la présence médicale sur l'ensemble du territoire créé en mai 2012 par la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire poursuit ses travaux.



Jean-Luc Fichet, sénateur du Finistère

À l'initiative de son président Jean-Luc Fichet (PS, Finistère) et de son rapporteur Hervé Maurey (UDI, Eure), il a déjà auditionné une quarantaine de personnes : professionnels de santé, représentants des syndicats de médecins et d'étudiants, associations d'élus, universitaires, représentants de la Cour des comptes, des administrations sanitaires, gestionnaires des caisses d'assurance maladie, etc.

Le groupe de travail s'est rendu le 22 novembre à Berlin pour y étudier le dispositif allemand de régulation de la répartition géographique des médecins et se rendra prochainement dans deux régions françaises : le 13 décembre en Bretagne et le 9 janvier en Bourgogne. Il terminera ses travaux par l'audition de deux ministres, Marisol Touraine et Cécile Duflot, dans la deuxième quinzaine de janvier 2013, devant la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Le groupe de travail présentera ses conclusions fin janvier ou début février. Les professionnels de santé, les élus locaux et les citoyens peuvent encore faire part de leurs expériences et réflexions sur l'espace participatif mis à leur disposition sur les pages internet du groupe de travail : http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/groupe_de_travail_sur_la_presence_medicale.html

Une femme de tempérament



Députée de Haute-Garonne et maire de Martres-Tolosane, Carole Delga est la nouvelle secrétaire nationale du PS chargée du logement et de l'égalité des territoires



Comme on dit dans son sud-ouest natal, Carole Delga a du tempérament. Une anecdote qu'elle raconte volontiers l'illustre bien.

En 1994, fraîchement titulaire du concours d'attachée territoriale, la voilà dans le bureau du maire de Limoges, où elle fait son stage. Alain Rodet l'interroge : « D'où venez-vous ? ». « De Martres-Tolosane, capitale de la faïence », répond Carole Delga à son interlocuteur qui manque de s'étrangler avant de lui rappeler quel savoir-faire a fait la renommée mondiale de Limoges...

C'est ce même tempérament qui l'a poussé, l'an dernier, à se présenter à la primaire organisée pour la succession de Jean-Louis Idiart, député de la 8^e circonscription de Haute-Garonne, qui avait annoncé que son 4^e mandat serait le dernier. Face à des compétiteurs plus capés qu'elle, Carole Delga l'emporte assez facilement, se lance dans une campagne pour le moins dynamique et gagne le siège dès le soir du 10 juin, avec 51,62 % des voix. Seuls trois nouveaux députés ont accompli l'exploit d'être élus au premier tour. À 40 ans, elle est la plus jeune des trois.

Enchaînement de succès

Carole Delga n'avait fait son entrée en politique que quatre ans plus tôt, en conquérant la mairie de Martres-Tolosane. Issue d'un milieu modeste, élevée par sa grand-mère, ses études de droit et d'économie l'ont menée à la fonction publique territoriale. Après quelques mois à Limoges où elle a su se faire pardonner son entrée en matière fracassante, elle a fait ses classes dans la haute vallée de la Garonne, dans ce Comminges où elle a ses racines : auprès du maire de Clarac, Dominique Manent, au Syndicat des eaux de la Barousse dont elle dirige les services en 1998 avant d'intégrer en 2005 à Toulouse le Conseil régional. Elle se fait remarquer par son président, Martin Malvy, qui apprécie son efficacité au sein de la direction de l'aménagement du territoire. Le patron de la Région l'encourage

dans son projet de se présenter aux municipales. En mars 2008, elle devient première magistrate de Martres-Tolosane et de ses 2 300 habitants.

Très vite, la jeune maire met au profit de sa ville sa connaissance des rouages locaux comme des financements européens. Elle redynamise l'image de la faïence de Martres qu'elle promeut auprès de tous ses réseaux, relançant le Salon des arts du feu qui a noué, pour son 10^e anniversaire, une coopération avec... Limoges ! Après son élection à la députation, le site Slate.fr s'est même demandé si toute l'Assemblée n'allait pas bientôt manger dans la vaisselle de Martres...

C'est qu'en quelques années, Carole Delga s'est imposée dans le paysage Midi-Pyrénéen. « Vous avez affaire à une grande bosseuse », dit d'elle Jean-Louis Idiart, son prédécesseur. Une qualité qui avait poussé Martin Malvy non-seulement à l'intégrer à sa liste aux Régionales de 2010, mais à faire de cette "novice" sa directrice de campagne. Président de Région le mieux réélu de France – preuve que le duo a plutôt bien fonctionné – Martin Malvy a promu Carole Delga vice-présidente en charge de la ruralité, des services au public et des TIC, fonctions qu'elle a quittées après son entrée au Palais Bourbon.

Malgré l'enchaînement de ses succès, celle à qui rien ne semble pouvoir résister garde la tête froide. « Je suis très lucide », confiait-elle en février à la *Dépêche du Midi*. « Il ne faut jamais oublier d'où l'on vient. Je continue à faire mes confitures et mon jardin potager ». Et elle continue à labourer le terrain, à se battre pour empêcher la fermeture de la tuilerie de Blajan - combat gagné cet été - à chercher des solutions pour que des médecins généralistes s'installent dans le Comminges et ailleurs en milieu rural, pour que des gosses de familles modestes puissent être un jour député, comme elle. Carole Delga aime citer ces mots de Jacques Brel : « Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, Et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns ». Elle a encore tant de rêves à réaliser.

Thierry Pourreyron